

# Sélection d'article sur la politique suisse

Dossier

**Dossier: Elections des législatifs cantonaux 2017**

# Imprimer

## Éditeur

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Contributions de

Porcellana, Diane

## Citations préféré

Porcellana, Diane 2025. *Sélection d'article sur la politique suisse: Dossier: Elections des législatifs cantonaux 2017, 2017 - 2018*. Bern: Année Politique Suisse, Institut de science politique, Université de Berne. [www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), téléchargé le 29.05.2025.

## Sommaire

|                                                           |   |
|-----------------------------------------------------------|---|
| Récapitulatif des élections communales et cantonales 2017 | 1 |
| Election Grand Conseil valaisan 2017                      | 1 |
| Election parlement soleurois 2017                         | 3 |
| Election du Grand Conseil neuchâtelois 2017               | 4 |
| Election Grand Conseil vaudois 2017                       | 5 |

## Abréviations

---

# Récapitulatif des élections communales et cantonales 2017

## Elections

ÉLECTIONS  
DATE: 01.01.2017  
DIANE PORCELLANA

**Les cantons du Valais, de Neuchâtel, de Vaud et de Soleure ont renouvelé leurs autorités durant l'année 2017.** Les Conseils d'Etat de Neuchâtel et de Vaud n'ont pas connu de changement en terme de composition partisane. Alors que l'UDC a perdu un siège à l'exécutif valaisan et le PLR à l'exécutif soleurois, les deux partis les ont conservés lors des élections complémentaires organisées à Schaffhouse et en Appenzell Rhodes-Extérieures. Lors de la Landsgemeinde d'Appenzell Rhodes-Intérieures, le siège PDC a pu être maintenu. Les villes de St-Gall et de Winterthour ont également appelé leurs citoyennes et citoyens en cours de législature. Une deuxième femme a rejoint l'exécutif de la ville de St-Gall, l'exécutif a pris un virage à gauche et le PDC n'y est plus représenté pour la première fois depuis cent ans. Dans la seconde ville, les Verts ont assuré leur unique siège.

Quant aux législatifs, le PLR a renforcé sa présence dans les cantons de Vaud (+11 sièges) et de Neuchâtel (+8). Il devient le parti le plus fort (49 sièges) au Grand conseil vaudois, détrônant ainsi le PS (37 sièges). Toutefois, la droite ne parvient pas à former une majorité au parlement cantonal. Le PDC a perdu des sièges en Valais (-6 fauteuils), dans les cantons de Soleure (-4) et de Vaud (-4). Les Vert'libéraux suivent la voie, avec la perte d'un siège à Soleure et à Neuchâtel. Dans les cantons romands, les Verts assoient leur présence. Alors que le PS s'est affaibli dans le canton de Vaud, il s'est renforcé à Soleure. L'UDC enregistre une grande défaite à Neuchâtel, avec la perte de 11 sièges.

La part des femmes dans les législatifs cantonaux et communaux a légèrement augmenté par rapport aux élections précédentes, avec 27.2% au niveau cantonal et 39.6% à l'échelon communal. C'est le canton de Neuchâtel, qui a vu croître largement sa part de femmes au législatif cantonal avec 13 femmes supplémentaires en 2017. Deux nouvelles femmes siègent à présent dans les exécutifs de Vaud et de Soleure. La présence d'une femme a pu être assurée lors de l'élection complémentaire du gouvernement schaffhousois. Sur l'ensemble des cantons, le PS possède le plus de représentantes dans les exécutifs, avec 13 femmes.

Durant l'année, la population neuchâteloise a accepté le projet de circonscription unique pour l'élection du Grand conseil en 2021. Des fraudes électorales auraient eu lieu en Valais, une enquête pénale a été ouverte afin de confirmer les soupçons. La société civile s'est particulièrement impliquée lors de l'élection du gouvernement valaisan, notamment avec le mouvement «Coupons-lui la voie» à l'encontre du ministre sortant Oskar Freysinger (udc).<sup>1</sup>

## Election Grand Conseil valaisan 2017

### Elections des parlements cantonaux

ÉLECTIONS  
DATE: 05.03.2017  
DIANE PORCELLANA

Pour la première fois, les **130 députées et députés valaisans** ont été **élus à la biproportionnelle**. Les treize districts actuels ont été regroupés en six arrondissements: Brigue, Viège, Sierre, Sion, Martigny et Monthey. Cela fait suite à l'exigence du Tribunal fédéral de ne plus avoir dans les districts un quorum naturel supérieur à 10%, conséquence du système proportionnel. Premièrement, les sièges sont attribués aux partis politiques selon leur force dans l'arrondissement électoral. Puis, ces derniers sont répartis dans les districts. Les candidates et candidats comptabilisant le plus de voix de chaque liste occupent un fauteuil au parlement cantonal. Ce système transitoire, décidé par décret du Conseil d'Etat suite au refus de la Réforme des institutions R21 lors de la votation cantonale du 14 juin 2015, ne sera peut-être pas reconduit par la suite. Le Grand Conseil a déjà rejeté les propositions de l'UDC, des Verts et de l'Alliance de Gauche (AdG) d'avoir trois arrondissements au lieu de six et l'abaissement du quorum de 8 à 5%. Autre changement cette année, en raison de l'évolution démographique, le Haut-Valais a perdu quatre sièges au profit du Valais romand. Il en occupe dorénavant 34 sur les 130.

Concernant le dépôt des listes, le PLR en a déposé dans l'ensemble des arrondissements sauf celui de Brigue. L'UDC présente des candidates et candidats dans tous les arrondissements, tout comme le PDC (listes CSPO et CVPO pour Brigue et

Viège, listes PDC et CVP pour Sion). Les Verts ne sont pas en course pour l'arrondissement de Viège et se sont associés avec le PS et les Indépendants à Brigue. Le mouvement Rassemblement citoyen Valais (RCV) présente des aspirantes et aspirants dans les arrondissements de Sion, Martigny et Monthey. L'AdG ne présente pas de liste dans le Haut-Valais. Dans les arrondissements de Monthey et de Sierre, l'Alliance de Gauche rassemble le PS et le Centre Gauche PCS. Dans la région de Martigny figure une liste Alliance de Gauche-Entremont Autrement. Le PS propose des candidatures pour Brigue aux côtés des Verts et des Indépendants, et pour Viège avec les Indépendants.

Les 32 listes regroupent 290 candidatures et 248 pour la suppléance. En raison du nouveau système électoral, la numérotation des listes s'est faite pour la première fois par tirage au sort.

La campagne pour l'élection du Grand conseil a eu peu de visibilité dans les médias, contrairement à celle du Conseil d'Etat. Les candidates à la députation ont été invitées par l'Office cantonal de l'égalité et de la famille à un séminaire relatif aux jeux de pouvoir au sein d'un environnement majoritairement masculin. En parallèle, l'association Solidarité femmes les a également conviées lors d'une soirée pour discuter du rôle des femmes en politique. Les partis politiques ont adopté différentes stratégies pour faire élire leurs représentantes et représentants. Le PDC et le PLR ont plutôt misé sur les personnalités en place, alors que l'UDC et l'AdG ont multiplié les candidatures. Les Verts ont, cette année, déposé plus de listes, en raison du système électoral qui leur est plus favorable.

L'Association valaisanne des entrepreneurs (AVE), afin que les intérêts des entrepreneurs soient mieux représentés au législatif cantonal, a soutenu financièrement les candidatures à la députation de ses membres à hauteur d'un montant de 2'000 francs, et de 1'000 francs pour la suppléance. Pour en bénéficier, il fallait se présenter pour les partis PDC, PLR, UDC ou Chrétiens-sociaux du Haut, puisque ce sont les partis qui défendent une politique entrepreneuriale dans le sens voulu par l'AVE. L'association souhaitait ainsi avoir une dizaine de représentantes et représentants contre quatre actuellement.

Avec une participation à 57.5%, les Verts font une remarquable progression (+3.5 points de pourcentage de suffrage ; 6.7% des suffrages). Bénéficiant du nouveau système électoral et de la nouvelle répartition des sièges, ils acquièrent 3 sièges en plus des 2 sièges pris au PLR et de celui pris au PDC. Ils peuvent ainsi créer un groupe au parlement cantonal avec leurs 8 sièges. La crainte que la campagne en solitaire des écologistes ne prêterite la gauche ne s'est pas réalisée, étant donné que le PS et le Centre Gauche-PCS maintiennent leurs 18 sièges (-1.5 point de pourcentage; 3.3%). Ainsi, le poids de l'Alliance de Gauche et des Verts, 20%, équivaut à celui du PLR. Le PLR manque de nouveau l'occasion d'avoir un représentant dans le Haut-Valais. Il perd dans les districts de Conthey, Sierre et St-Maurice un siège mais en gagne un dans le district d'Entremont. Avec une perte de 2 sièges en totale, il possède encore 26 sièges au Grand Conseil (-1.4 point de pourcentage; 20.2%). L'UDC obtient 2 sièges supplémentaires et devient le premier parti dans le district de Brigue (-0.8 point de pourcentage; 16.4%). Finalement, en raison de la modification de la répartition des sièges en faveur du Valais romand, le CVP et le CSP s'attendaient à des pertes de mandats. Effectivement, les jaunes perdent 2 sièges et les noirs 3 sièges. Dans le Valais romand, le PDC est privé d'un siège. Au total, il y a donc une perte de 6 sièges (-2.1 points de pourcentage; 41.7%). En comparaison à 2013 avec 20 élues (part des femmes de 15.4%), cette année elles seront 25 à siéger (19.2%). Les changements de rapports de force au sein du Grand conseil restent mineurs.

L'élection du Grand conseil valaisan aurait également été victime de fraudes électorales. Puisque aucun recours n'a été déposé dans les trois jours suivant la publication des résultats et que le Grand conseil a validé l'élection, la décision de justice suite au dépôt de recours contre l'élection du Conseil d'Etat ne pourra pas faire changer la répartition des sièges actuelle.<sup>2</sup>

ÉLECTIONS  
DATE: 07.09.2018  
DIANE PORCELLANA

L'auteur de la **fraude électorale lors des élections cantonales valaisannes 2017** écope de douze mois de prison avec sursis. La commission de justice du Grand conseil valaisan attendait ce jugement. A présent, elle cherche une solution pour corriger la répartition des sièges au sein du Grand conseil. En raison de la fraude, un siège du district de Brigue a été attribué à l'UDC, au détriment d'un PDC chrétien-social.<sup>3</sup>

# Election parlement soleurois 2017

## Elections des parlements cantonaux

### ÉLECTIONS

DATE: 12.03.2017  
DIANE PORCELLANA

Les **100 membres du parlement cantonal soleurois** ont été **élus** en parallèle du premier tour de l'élection du Conseil d'Etat. Le PDC, l'UDC et les Vert'libéraux ont déposé des listes dans les cinq circonscriptions électorales, à savoir à Solothurn-Lebern (23 sièges), à Bucheggberg-Wasseramt (22 sièges), à Tahl-Gäu (13 sièges), à Olten-Gösgen (29 sièges) et à Dorneck-Thierstein (13 sièges). Le PBD propose des candidatures à Solothurn-Lebern, à Bucheggberg-Wasseramt et à Olten-Gösgen. L'UDF a une liste seulement dans la circonscription de Olten-Gösgen. Le PEV, lui, en a à Solothurn-Lebern et à Olten-Gösgen. Le PS s'est associé sur une liste avec les Verts dans la circonscription de Thal-Gäu, et avec les JUSO à Solothurn-Lebern. Dans les autres cercles électoraux, il présente sa liste en solo. Les Jeunes PS Region Olten ont leur liste à Olten-Gösgen. A Solothurn-Lebern, à Tahl-Gäu et à Olten-Gösgen, une liste réunit les jeunes et les candidates et candidats libéraux-radicaux. Dans les deux autres circonscriptions figure une liste PLR. Du côté des Verts, ils sont présents partout. A Thal-Gäu, ils font liste commune avec le PS. Les Jeunes Verts disposent de leur propre liste à Solothurn-Lebern.

Comparé à 2013, il y a cette année quatre listes en moins, soit 37 listes. Afin de maximiser les chances d'acquérir des mandats, il y a eu plusieurs apparentements et sous-apparentements de listes. Dans la circonscription Solothurn-Lebern, les Verts, le PS, le JUSO et les Jeunes Verts se sont liés (sous-apparement entre les Verts et les Jeunes Verts), ainsi que le PBD, les Vert'libéraux, le PDC et le PEV entre eux. A Bucheggberg-Wasseramt, les listes du PBD, des Vert'libéraux et du PDC ont été apparentées. Un second apparement existe entre le PS et les Verts Plus. A Tahl-Gäu, pour occuper les 13 sièges, les Vert'libéraux et le PDC se sont liés tout comme dans la circonscription de Dorneck-Thierstein. Dans cette dernière, le PS et les Verts ont fait un apparement. Finalement, à Olten-Gösgen, il y a eu trois apparements de listes, l'UDC avec l'UDF, le PS avec les Verts Region Olten et les Jeunes PS Region Olten (sous-apparement entre le PS et les Jeunes PS Region Olten), ainsi que les Verts avec le PEV, le PDC et le PBD.

Au total, ce sont 141 candidates (27.9% sur 505) et 364 candidats qui s'affrontent dans l'optique de siéger au parlement cantonal. En 2013, il y avait 447 prétendantes et prétendants, avec 29.8% de candidatures féminines. Cette année, pour le PLR, 21% des candidatures sont féminines. Chez l'UDC, la part de femmes est de 22%. Les Verts ont 38% de femmes, le PS 33% et le PDC 28%. Sur les 100 membres sortants, quinze ne brigueront pas de mandat supplémentaire. Il s'agit de 5 UDC, 5 PLR, 2 PS, 1 PDC et 1 Vert'libéral.

Les responsables des partis PBD, Vert'libéraux, PDC et PEV ont réitéré leur alliance qui avait valu en 2013 l'acquisition de quatre sièges. Sous la devise «Starke Mitte für Solothurn», ces partis membres de la même fraction au parlement cantonal ont présenté cinq points de leur programme pour lesquels ils s'engagent: une discipline financière à l'avenir plus respectée, la mise en œuvre de la densification à l'intérieur dans le cadre de l'aménagement du territoire, une transition continue vers les énergies renouvelables, une procédure d'asile et une intégration rapide, un meilleur réseau de transports publics et des véhicules à faibles émissions notamment.

Le 12 mars, le jour de l'élection, la participation a été de 35.3%. Le PS est le vainqueur, il remporte 4 sièges supplémentaires (+2.49 points de pourcentage de suffrages). Ainsi, il occupe maintenant 23 sièges. Il rattrape donc la perte de 2 sièges subie en 2013. Du côté des perdants, le PDC perd 2 sièges tout en augmentant sa part de suffrages de 0.57 points de pourcentage. Ayant déjà perdu 3 sièges en 2013, il poursuit son déclin. Avec 20 sièges, il laisse sa position de second parti occupant le plus de sièges au PS. Comme les Vert'libéraux, l'UDC perd également 1 siège (-0.43 points de pourcentage). Cela n'était pas attendu, en raison du résultat des élections nationales de 2015. Il n'a plus que 18 sièges. Les Vert'libéraux n'ont plus que 3 sièges (-1.11 points de pourcentage) et voient leur souhait de former une fraction au parlement cantonal s'évaporer, puisqu'ils n'atteignent pas le minimum requis de 5 sièges. Le PLR maintient ses 26 sièges, il perd 1 siège dans la circonscription Olten-Gösgen, mais gagne dans la circonscription Bucheggberg-Wasseramt. Sa part de suffrages diminue de 0.16 points de pourcentage, mais il conserve sa place de parti le plus fort. Les Verts détiennent toujours leurs 7 sièges (-0.18 points de pourcentage), comme le PBD ses 2 sièges (-0.69 points de pourcentage) et le PEV son unique siège (-0.3 points de pourcentage). L'UDF ne sera toujours pas présent au parlement cantonal et a même perdu 0.19 points de pourcentage de suffrages dans la seule circonscription où le parti avait déposé une

liste, à savoir Olten-Gösigen. Avec la perte des sièges du PDC et des Vert'libéraux, la fraction PDC/PEV/UDF/PBD/Vert'libéraux perd son statut de fraction la plus forte, composée de 26 sièges au lieu de 29. Le parlement cantonal reste entre les mains bourgeoises.<sup>4</sup>

## Election du Grand Conseil neuchâtelois 2017

### Elections des parlements cantonaux

ÉLECTIONS  
DATE: 02.04.2017  
DIANE PORCELLANA

Pour les **115 sièges au Grand Conseil neuchâtelois**, ainsi que pour les sièges suppléants, 497 personnes étaient en course. C'était peut-être la dernière fois que le législatif cantonal était élu sur la base de six districts. En effet, il se pourrait qu'en 2021, il n'y ait plus qu'une circonscription unique pour l'élection du Grand Conseil.

Comme pour les élections du Conseil d'Etat, le POP, dont les listes présentaient au total 44 candidates et candidats, n'a pas mené bataille au côté des socialistes. Alors que, lors des élections fédérales, Denis de la Reussille (pop, NE) avait réussi à être élu au Conseil national grâce à l'appareillement du POP avec les Verts et les socialistes. En conséquence, les socialistes, qui proposaient 105 candidatures, risquaient de perdre quelques sièges et le souhait de retrouver une majorité de gauche, après l'avoir perdue en 2013, était devenu irréaliste. Les Verts, engagés pour la mobilité avec 113 personnes, devaient choisir de s'apparenter soit avec le POP, parti avec lequel il forme un groupe au Grand Conseil, soit avec les socialistes. La deuxième option a été privilégiée. Dans le district de Neuchâtel, les écologistes étaient également liés à Solidarités (17 candidatures proposées). Les Vert'libéraux, qui disposaient de cinq représentantes et représentants lors de la législature précédente, ont proposé 52 individus dans les districts de Neuchâtel, la Chaux-de-Fonds et Boudry. Accompagné du slogan «Envie de printemps», le programme du parti consistait en trois axes: oser, transformer et renforcer. En résumé, il s'agissait de faire aboutir les gros projets d'investissement et d'en relancer d'autres, notamment de domicilier les pendulaires à l'horizon 2030, de poursuivre le soutien aux fusions de communes et au droit de vote à 16 ans sur demande, ainsi que d'abaisser le quorum de 10% à 3% au Grand Conseil. Pour sa campagne, le PLR avait demandé à ses 107 prétendantes et prétendants de poser devant une affiche présentant une mosaïque de portraits, selon le principe du selfie. Le message qu'il souhaitait véhiculer était que le pouvoir revient au peuple, et que c'est à lui d'élire ses représentantes et représentants. D'ailleurs, chaque candidat a dû prouver qu'il avait un casier judiciaire vierge et que le paiement de ses impôts était à jour, le but étant de présenter aux citoyens des candidates et candidats à la probité exemplaire. Pour faciliter la confiance de l'électorat envers les nouvelles générations, chaque candidat aguerri soutenait un nouvel arrivé en politique. Concernant le programme électoral du parti, outre la création d'emplois, la question de la fiscalité demeurait centrale. Le PLR défendait ainsi une application complète de la réforme de la fiscalité des particuliers. Il était également favorable à la déduction totale des primes d'assurance-maladie et voulait faire aboutir son projet de loi pour supprimer l'impôt cantonal sur les successions et les donations en ligne directe. Avec ses 35 candidatures, l'UDC, a, durant la campagne, mobilisé les ressentiments contre les frontaliers, qui sont nombreux à travailler dans le canton où le taux de chômage est un des plus élevés de Suisse. Quant au PDC, soumettant 22 personnes pour le représenter, il se trouvait, comme les Vert'libéraux, face à la possibilité de renforcer son rôle d'arbitre au centre de l'échiquier politique. Son programme s'articulait autour de quatorze propositions, dont le développement des partenariats publics-privés, la suppression des désavantages fiscaux frappant les couples mariés ou la création d'une Cour des comptes. Finalement, la "Liste pour la reconnaissance du Vote blanc" présentait deux candidates et candidats. Le PLR était allié aux Vert'libéraux et au Parti démocrate-chrétien. Tout comme le POP, l'UDC partait seul au combat.

L'élection du Grand Conseil est intervenue un mois après le vote hospitalier, dont le résultat a désavoué le gouvernement et le Parlement cantonal. La droite reste majoritaire, malgré une perte de trois sièges. Elle comptabilise dès à présent 58 sièges, contre 57 pour la gauche. Alors que le PLR passe de 35 à 43 mandats (force du parti: 33,4% ; +4,7% par rapport à 2013), l'UDC passe de 20 sièges à 9 (11,5% ; -5,4%). Le PDC obtient un siège supplémentaire et est donc représenté par 2 députés (2,7%; 0%). Les Vert'libéraux perdent leur cinquième siège (4,4%; -0,4%). Le PS est privé d'un siège alors que ses alliés, les Verts, gagnent cinq sièges. Le premier possède maintenant 32 sièges (23,9%; -2,9%) et le second 17 (14,9%; +3,7%). Le POP obtient 6 sièges et Solidarités 2 (9,7%; +6,9%). Le PLR reste la première force au législatif cantonal, suivi

par les socialistes. Quelques jours seulement après l'élection, Xavier Challandes (udc) adhère au parti des Verts. Il avait auparavant déjà émis l'hypothèse de ce revirement. Par conséquent, la majorité du législatif bascule à gauche. La gauche bénéficie donc d'une double majorité, au gouvernement et au Parlement cantonal.<sup>5</sup>

## Election Grand Conseil vaudois 2017

### Elections des parlements cantonaux

ÉLECTIONS  
DATE: 30.04.2017  
DIANE PORCELLANA

**150 représentantes et représentants au Grand conseil** ont été désignés par les citoyennes et citoyens **vaudois**. Les Verts, le PLR, le PS et l'UDC ont déposé une liste dans chaque arrondissement et sous-arrondissement. Les Vert'libéraux ont présenté des candidates et candidats dans les districts d'Yverdon, Lavaux-Oron, Nyon et dans le sous-arrondissement de Vevey. Les listes d'Ensemble à Gauche ont été posées dans les cercles électoraux d'Aigle, Lausanne-Ville, Romanel, Lavaux-Oron et dans l'Ouest Lausannois. Dans le Gros-de-Vaud, la Vallée, à Yverdon, Lavaux-Oron, Nyon et Vevey, figurait une liste de l'Alliance du Centre (AdC) qui regroupait les partis PDC, Vaud Libre, le PBD, l'UDC et le PEV. Au total, ce sont 82 listes qui ont été déposées, incluant celles de petits partis politiques ou alliances dans la bataille. Le bureau électoral de Lausanne a dû invalider une liste UDC, regroupant des candidats dissidents, qui portait la même dénomination que la liste UDC comportant les candidats sortants, puisqu'il est interdit par la loi d'avoir deux listes du même nom.

Les partis centristes se sont ralliés dans plusieurs arrondissements pour pouvoir atteindre le quorum de 5% et ainsi récolter des mandats. Leur slogan «cohésion» mêlait les mots cohésion, créativité et force. Les Vert'libéraux, souhaitant faire alliance avec le PLR et l'UDC pour l'élection du Grand Conseil, avaient refusé de s'y joindre. Le PLR ayant refusé leur demande, les Vert'libéraux ont fait liste commune avec les autres partis centristes dans les arrondissements de Lausanne, Romanel, Ouest Lausannois, Aigle et Morges. Dans le Gros-de-Vaud, les Vert'libéraux se sont associés avec le Parti pirate et les Indépendants. Le parti écologiste de droite espérait maintenir ses sept sièges. Les Verts, l'UDC et le PLR souhaitaient obtenir trois sièges supplémentaires. Dans son programme, l'UDC prônait une politique davantage nataliste et pour se faire, des mesures fiscales en faveur des familles. Elle recommandait une alimentation saine et militait en faveur de l'introduction d'un système de bonus pour une bonne hygiène de vie dans l'optique de réduire les primes d'assurance-maladie. La Gauche radicale visait l'occupation de six sièges. Une quinzaine de militants d'Ensemble à Gauche, pour dénoncer la pénurie de logements lausannois, ont tenté de s'entretenir, sans succès, avec le directeur d'une agence immobilière. Le PS désirait trois ou quatre mandats additionnels.

Concernant les budgets de campagne, le PLR mettait à disposition 300'000 francs pour la campagne du Grand conseil et 225'000 francs pour le Conseil d'Etat. Le PS engageait 100'000 francs pour la précampagne, puis 250'000 pour le premier et 120'000 pour le second tour pour le Conseil d'Etat. Les Verts avaient 180'000 francs pour l'élection des deux pouvoirs. Pour le Parti agrarien, c'étaient les sections de districts qui couvraient les dépenses. Sur les différents stands de campagne des partis politiques, certains ont joué sur des gadgets avec des logos, d'autres ont distribué des fruits et légumes ou offert des raclettes à la population. Au vu de l'agenda, les partis politiques ont amplifié leur mobilisation, craignant une désertion des urnes. En effet, il n'y avait pas de votations fédérales en parallèle de l'élection des autorités. De plus, les vacances de Pâques et le jeu de collégialité des six ministres sortants risquaient d'anesthésier la campagne électorale. Le PS a invité ses sympathisants à voter par téléphone, l'UDC a envoyé du courrier à son électorat, les Verts et le PLR ont recouru aux mails et aux newsletters.

Pour les 150 sièges, c'étaient donc 302 femmes et 596 hommes qui étaient en course. La proportion de femmes était de 33.6%, ce sont les socialistes et les Verts qui proposaient le plus de candidatures féminines, à défaut de l'UDC et du PLR. 121 sortantes et sortants se représentaient. L'enjeu de cette élection résidait dans la question de savoir si la droite obtiendrait la majorité absolue, soit 76 sièges au parlement cantonal. Les partis centristes, avec leurs 12 sièges, jouaient le rôle de faiseurs de rois et avaient l'intention, en consolidant leur alliance, de renforcer leur rôle de pivot dans les débats.

La droite ne parvient pas à former une majorité absolue au parlement cantonal, à la réjouissance de la gauche. Elle comptabilise 74 sièges comme en 2012. Le PLR gagne 2 sièges et occupe maintenant 49 sièges (+2.9 points de pourcentage de suffrages).

L'UDC en perd 2 et ne possède plus que 25 fauteuils ( -1.2 point de pourcentage). La gauche, regroupant le PS, les Verts et la Gauche-POP-SolidaritéS perd un siège (plus que 63) au profit du centre. Le PS perd 4 sièges, il en a alors 37 (-2.4 points de pourcentage). Les Verts passent de 19 sièges à 21. La Gauche radicale gagne un siège et en comptabilise 5. Les Vert'libéraux, le PDC et Vaud libre consolident leur rôle de faiseurs de rois avec un siège supplémentaire pour le centre. Les Vert'libéraux conservent leurs 7 sièges (2.3%), le PDC perd 2 sièges et en a encore 2, Vaud libre a maintenant 4 représentants contre 1 auparavant. Sur les 121 sortantes et sortants, 97 siégeront dans la prochaine législature. Il y a 47 députées, soit 2 femmes de plus qu'en 2012. La participation a été de 38.9%. Ainsi, comme dans l'ancienne législature, le parlement cantonal reste en mains bourgeoises. <sup>6</sup>

---

1) Elections communales et cantonales 2017

2) Explication nouveau système électoral et listes déposées; Refus Réforme R21; Réforme R21; Résultat; Statistiques OFS, force des partis et variation par rapport à 2013 ; NF, 20.1., 28.1., 31.1., 13.2.17; NF, 6.3.17; LT, 7.3.17; NF, 15.12.17

3) NF 7.9.18; NF, 30.8.18

4) Force des partis politiques ; Répartition des sièges par partis politiques; Résultats; SZ, 27.4.16; SZ, 10.1.17; SZ, 30.1., 21.2.17; BLZ, SZ, 28.2.17; SZ, 13.3.17

5) Répartition des sièges entre les partis politique de 1997 à 2017; Répartition des sièges entre les partis politiques ; Exp, 14.11.16, 1.2., 8.2., 11.2.17; Exp, TG, 4.3.17; Exp, 9.3., 10.3., 11.3., 17.3., 18.3., 3.4., 24.4.17

6) Listes; Résultats; Statistiques OFS, variation force des partis entre les élections de 2012 et 2017; 24H, 11.2., 14.2., 15.3., 30.3.17; 24H, 4.4.17; 24H, 18.4.17; 24H, 1.5.17